

NOM Prénom :

Ecole :

DOSSIER 2025-2026 INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES

INSCRIPTION EN MAIRIE

Lundi au jeudi : 8H30 à 11H30 et 13H30 à 17H00
Vendredi 9H 15H30

Du 9 juillet au 22 août : lundi au jeudi 8H 11H30 – 12H45 15H45
Vendredi 9H 15H30

Pièces justificatives obligatoires pour toute inscription (apporter les originaux)

- Livret de famille
- Justificatif de domicile (dernière facture EDF ou de France Télécom,...)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire

Droit à l'image : J'autorise la ville de Riorges à réaliser ou à faire réaliser des photos ou des films où mon enfant sera visible, en vue de la communication municipale relative à la restauration scolaire ou aux garderies.

☐ Oui ☐ Non

En cas d'urgence, j'autorise les responsables à faire diriger mon enfant vers le Samu ou la clinique du Renaison.

☐ Oui ☐ Non

Je soussignéatteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire et/ou des garderies, ainsi que des modalités de réservation des repas.

A....., le.....

Signature :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service enseignement au 04.77.23.62.69.

Restaurants scolaires

Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants à partir de 3 ans (selon la situation familiale et professionnelle des parents). Cependant les conditions d'accueil au restaurant n'étant pas optimales pour les plus jeunes, en raison du nombre important d'enfants présents, l'acceptation des enfants de 3 ans doit rester exceptionnelle et ne concerner que les enfants dont les deux parents travaillent. Par ailleurs, les parents doivent privilégier une solution plus adaptée pour leur enfant (grands-parents, famille, nourrice...) et ne les inscrire au restaurant qu'en dernier recours.